

Demande pour une subvention communale — embellissement de façades

Infos et contact :

Nom et prénom : _____

N° et rue, code postal, localité : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Lieu du projet :

N° et rue, code postal, localité : _____

- Conditions :**
1. L'immeuble ou la maison d'habitation est occupé(e) depuis plus de vingt ans.
 2. Les travaux doivent être effectués sur la (les) façade(s) donnant directement sur la voie publique.

Le calcul de la surface prise en compte comprend la surface développée, avec les baies des fenêtres et des portes. Les ouvertures dépassant une surface de six mètres carrés ne sont pas prises en compte. La participation totale de la commune est limitée à un maximum de 1500 € par demande.

Pièces à joindre obligatoirement

Avant le début des travaux :

- Relevé d'identité bancaire (RIB)
- Photo(s) couleur indiquant l'état de l'immeuble ;
- Échantillon de la nouvelle teinte spécifiant le coloris sous la norme RAL ;
- Échantillon d'une dimension de 20 x 20 cm

Pièces à remettre obligatoirement

Après l'achèvement des travaux :

- Photo(s) couleur indiquant l'état de l'immeuble après la réfection de la façade.
- En cas de décapage de l'ancienne façade avant la mise en peinture : une photo indiquant l'état de la façade en état décapé
- Si demandé, factures en rapport avec les travaux réalisés

☐

Le demandeur déclare respecter les dispositions légales en la matière.

☐

Il s'engage en outre à rembourser intégralement la subvention du moment qu'il contreviendrait aux engagements ci-dessus et au cas où l'administration communale aurait déboursé la prime à la suite de déclarations inexactes, incomplètes ou par erreur.

Important : La subvention concernant les travaux de rénovation ou de réfection de façades ne sera pas accordée pour les différents cas suivants :

- Si les encadrements autour des fenêtres ou autour des portes ne sont pas sauvegardés afin de sauvegarder le patrimoine ;
- Si la couleur remise avec la demande risque de nuire à l'aspect architectural de la rue ;
- Si la façade n'a pas été rénovée complètement.

Date : _____

Signature : _____

La signature n'est pas nécessaire pour le remplissage de formulaires en ligne.

Réservé à l'administration				
a)	m ² décapage de l'ancienne façade	3 €		
b)	m ² confection d'un nouvel enduit et mise en peinture	12 €		
c)	Nettoyage de la façade et mise en peinture	7 €		
d)	m ² nettoyage de la façade	2 €		
			Total	